



CONSEIL MUNICIPAL 10 JUILLET 2020 – 19h30  
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 02/07/2020  
DATE DE L’AFFICHAGE : 02/07/2020

Président de Séance : Sandrine BERTHET  
Secrétaire de Séance : Patrick GRANDCHAMP

DATE DE CONVOCATION : 02/07/2020

DATE D’AFFICHAGE : 02/07/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents

BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, RIMBOUD (ARTALLE) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BEGEY Maryline, SABAÏNI Marie-Josèphe

Excusés : GARDET-CADET Michel (donne pouvoir à Yacine ALIOUA), Sébastien CHEVRIER-GROS (donne pouvoir à Sandrine BERTHET), DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE	15	PRESENTS	12	VOTANTS	14
-------------	----	----------	----	---------	----

A 19h30, le quorum étant atteint (12 personnes, 14 votants) le conseil peut valablement délibérer.

Patrick GRANDCHAMP est élu secrétaire de séance.

M. Christian BENEITO quitte la salle entre 20h50 et 21h50

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2019
- Règlement des « Chèques associations » aux associations
- Proposition de classement aux monuments historiques d’un ensemble calice et patène conservé dans la sacristie de l’église
- Convention entre ARLYSÈRE et la commune pour l’entretien des zones d’activités économiques
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation d’un référent communal au sein de la SAS HORIZON
- Désignation d’un référent communal « ambroisie »
- Désignation des délégués et suppléants pour l’élection sénatoriale du 27 septembre 2020

QUESTIONS DIVERSES

- Point travaux
- Demandes d’installations de commerces ambulants
- Autres questions diverses

*PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR*

*AJOUT : Délibération de demande de subvention du Département « Fonds d’urgence COVID 19 »*

**Le Conseil municipal donne son accord sur cette modification à l’ordre du jour**

**Le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2020 est adopté à l’unanimité des votes exprimés.**

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS  
EN VUE DE L’ELECTION DES SENATEURS

Ont été élus Délégués : Patrick GRANDCHAMP, Yacine ALIOUA, Sandrine BERTHET

Ont été élus Suppléants : Christian BENEITO, Gisèle GIANNINA, Fabienne LASSIAZ

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire présente le Compte de gestion du Receveur Public. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	PREVU (BP + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	1 004 200 €	690 399.86 €
Recettes d'investissement	1 004 200 €	486 156.01 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>-204 243.85 €</b>
Excédent/Déficit reporté 2018		379 429.77 €
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ</b>		<b>175 185.92 €</b>
Dépenses de fonctionnement	695 396 €	453 085.27 €
Recettes de fonctionnement	695 396 €	729 740.39 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>276 655.12 €</b>
Excédent/Déficit reporté 2018		0 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ</b>		<b>276 655.12 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>451 841.04 €</b>

Le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2019 tel que présenté au Conseil Municipal du 22 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du receveur public.

### CHEQUES ASSOCIATIONS 2019/2020-2<sup>ème</sup> versement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Madame le Maire indique que **21 chèques associations** ont été retournés en mairie pour la saison 2019/2020.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2019/2020, une subvention aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant de **1 050 Euros**. Cette somme se divise en deux parties : **735 Euros** sont destinés à aider les familles et **315 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. (Détail en annexe).
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget.

ASSOCIATION	Nbre d'enfants Bénéficiaires	Nbre de chèques Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation pour famille 35 € par chèque	Subvention Association 15 € par chèque	TOTAL
COMBE DE SAVOIE BADMINTON CLUB	1	2	70 €	30 €	100 €
CYCLO VTT GILLERAIN	2	4	140 €	60 €	200 €
DANSE A LA CLE	1	2	70 €	30 €	100 €
DAUPHINS UGINOIS	1	2	70 €	30 €	100 €
GRESY SUR ISERE BADMINTON	1	2	70 €	30 €	100 €
PETANQUE ALBERTVILLE	1	2	70€	30 €	100 €
SKI CLUB OLYMPIQUE BELLE ETOILE	4	7	245 €	105 €	350 €
<b>TOTAL : 7 associations</b>	<b>11 enfants</b>	<b>21 chèques</b>	<b>735 €</b>	<b>315 €</b>	<b>1 050 €</b>

Bilan de l'opération des chèques associations pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 66 enfants ont bénéficié des chèques associations,
- 29 associations ont perçu ou percevront une subvention,
- 3 885 € ont été versés aux familles,
- 1 575 € ont été versés ou seront versés aux associations,
- Montant total versé aux familles et associations : 5 460 €

## CLASSEMENT DE L'ENSEMBLE CALICE ET PATÈNE PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Ces objets ont été présentés à la commission départementale des objets mobiliers du 16 décembre 2016. L'ensemble calice et patène est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 30 mars 2017.

La Commission de la Direction Régionale des Affaires culturelles a jugé cet ensemble d'un intérêt et d'une qualité suffisants pour le proposer au classement parmi les monuments historiques.

Mme le Maire propose au conseil municipal de donner l'accord de la commune pour la proposition de classement de cet ensemble.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votant**

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour proposer l'ensemble calice et patène au classement parmi les monuments historiques.

## CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE ET LA COMMUNE DE TOURNON POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

---

La CA Arlysère est compétente en matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Dans ce cadre, la CA Arlysère est chargée d'assurer l'aménagement, l'extension, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire.

La CA Arlysère ne disposant pas, ni de moyens humains, ni de moyens matériels suffisants pour effectuer cet entretien, il est prévu, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, de le confier la gestion de l'entretien des ZAE à la commune d'implantation de la zone.

Par conséquent, il convient dans le cadre de convention de gestion établie sur le fondement des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties concernées pour l'entretien des Zones d'Activités Economiques.

Au vu d'un récapitulatif indiquant le temps et la nature des interventions, la Communauté rémunérera les prestations d'entretien selon la tarification suivante :

- 1- Si l'intervention a lieu sur une zone d'activités située à une distance inférieure ou égale à 5 km des ateliers municipaux, la prestation sera facturée selon le taux horaire de 50 € (valeur 2020) incluant le coût de l'agent, les frais de gestion et les frais de déplacement complétés par l'achat des fournitures et/ou l'utilisation de machines (tracteur équipé d'une épareuse, d'une lame de déneigement ou autres outils) ou d'équipements spéciaux dont le coût est joint en annexe 1 de chaque convention.
- 2- Si l'intervention nécessite un déplacement de plus de 5 km, seront rajoutés à la tarification précédente des frais de déplacement par intervention calculés selon l'indemnité kilométrique définie par arrêté fixant les taux d'indemnités kilométriques pour l'ensemble de la FPT en vigueur à la date de signature de la convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votant**

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération ARLYSERE et la commune de Tournon pour l'entretien des zones d'activité économique et tout acte afférent à cette convention.

---

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Mme le Maire expose que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), et suite aux élections municipales, La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation et nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Celle-ci est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires titulaires (+ 6 commissaires suppléants)

Le Conseil municipal de Tournon doit proposer 24 personnes au Directeur régional/départemental des finances publiques. Celui-ci désignera les commissaires amenés à siéger en CCID.

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant propose les commissaires suivants :

ALIOUA Yacine, BLANCHIN Annie, DUNAND Anne, MIANO Gaël, SABAÏNI Marie-Josèphe, BARBIER Jean-Pierre, RIMBOUD Christelle, MURAZ-DULAURIER Gilles, LHOST DUNOYER Myriam, GIANNINA Gisèle, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, AMANN Denis, BERTRAND Guy, COMBAZ Maurice, GAZZOLA Marc, PEREZ Florence, SIBUET Michel, LASSIAZ Alain, HENRY Pascale, SILVESTRE Philippe, GRANDCHAMP Patrick, Yves GAZZOLA, Christian BENEITO.

---

**DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA SAS HORIZON**

Mme le Maire indique qu'il appartient à la commune de procéder à la désignation d'un représentant communal parmi les membres du conseil municipal pour la SAS HORIZON selon les règles démocratiques en vigueur (article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant, a procédé à la désignation du représentant de la commune

Représentant communal à la SAS HORIZON :

- GRANDCHAMP Patrick – 133 Allée des Grands Frênes – 73460 TOURNON

---

**DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL « AMBROISIE »**

Mme le Maire explique que la Commune doit désigner un référent pour l'ambrosie.

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes à impacts sanitaires et agricoles importants. En effet, il s'agit d'une plante très allergisante qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesure de lutte à l'encontre ces invasives à l'échelle des collectivités est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les communes sont invitées à désigner des référents chargés de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance, de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction.

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant, a procédé à la désignation du référent de la commune

Référent « ambrosie » : GARDET-CADET Michel – 219 Route des Culattes – 73460 TOURNON

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
FONDS D'URGENCE COVID 19

---

L'assemblée Départementale a adopté le 26 juin 2020 des mesures pour répondre aux problématiques d'urgence auxquelles les collectivités sont confrontées depuis le 16 mars.

Le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités et les PEI, doté de 1,668 M€ afin de les aider à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières. Les dépenses pourront être subventionnées à hauteur de 80 %

Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents.

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant :

- ✓ **SOLLICITE** le Département de la Savoie pour l'attribution d'une subvention « Fonds d'urgence COVID 19 ».
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES
--------------------

**Point sur les travaux**

- Rénovation de l'ancien Presbytère : Une visite de l'ancien presbytère avec le Maître d'œuvre a permis d'échanger sur les travaux à réaliser. L'étude est en cours, un projet sera présenté à la rentrée.  
Voirie : L'ensemble des travaux d'entretien de la voirie ont été réalisés. Les voiries concernées sont : Chemin des Granges, Chemin de Chatronnet, Route des vignes, Route de Vizeron, Chemins ruraux de la Plaine, Chemin rural du Moutonnet (près de l'aérodrome). Une mise en enrobé a été réalisée Chemin de Praz Pilloud.
- Les Morets, Enfouissement réseaux secs : Afin de supprimer les réseaux aériens (éclairage public, électricité, téléphone), une étude est en cours pour les enfouir. une réunion sera organisée aux Morets pour informer les habitants du projet.

**Commerces ambulants : bornéry, chef-lieu ou tourmotte**

- Plusieurs demandes de commerces ambulants ont été reçues. Après débat, le conseil municipal considère qu'il n'y a pas de lieu adapté à ce type d'activité sur la commune. Les demandeurs seront redirigés vers la CA ARLYSERE si ces derniers veulent s'installer dans la zone d'activité économique.

**Autres questions diverses**

- Eclairage public : Mme Fabienne LASSIAZ informe que le lampadaire situé à Bornéry, au départ de la Route des Vignes, a besoin d'être redressé.
- Circulation :
  - Nant-Potin et Joliaz : Mme Maryline BEGEY informe que la sortie du Nant-Potin manque de visibilité. Mme Fabienne LASSIAZ informe que la sortie de la Joliaz manque également de visibilité. Une demande de miroir est faite au conseil municipal. S'agissant d'une route départementale, S Berthet contactera le Département afin d'étudier les solutions envisageables.

- Descente de Verrens au niveau du lotissement des Demoiselles : Une vitesse excessive est constatée. Une réflexion va être engagée. S Berthet contactera le Département.
- Présentation de la gouvernance ARLYSERE élue au Conseil Communautaire du 9 juillet. Sandrine BERTHET siègera :
  - Développement économique : Aéroport
  - Tourisme, plein air et sentiers

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 23h*

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 28 AOUT 2020 – 19h30
---